

Politique de distribution éthique

Considérant que Spira est une coopérative, majoritairement financée par des fonds publics, dont les valeurs sont le partage, la rigueur, la collaboration et l'équité;

Considérant que Spira est une coopérative qui désire avoir des pratiques éthiques et qui adhère aux objectifs du développement durable¹ et qu'elle est consciente du rôle qu'elle a à jouer pour participer à leur atteinte et pour instaurer un modèle d'économie plus verte ;

Considérant que certaines pratiques liées aux activités de distribution ne sont pas considérées comme adéquates, par exemple la présence de chambres d'écho² sur les médias sociaux, le recours à la surveillance des individus pour identifier des publics cible, l'investissement en publicité massive auprès des géants du web, l'impression systématique de matériel publicitaire, les nombreux déplacements en festival et la grande consommation de données virtuelles qui sont à l'origine d'importantes émissions de carbone ;

Considérant que le Conseil d'administration et l'équipe de Spira désirent prendre des décisions contribuant à assurer une distribution plus éthique et durable des oeuvres de Spira ;

Il a été décidé de mettre sur pied une politique de distribution éthique. Elle est constituée de 5 volets que la coopérative tend à atteindre à court ou moyen terme.

¹ « Objectifs du développement durable

Repenser les rapports qu'entretiennent les êtres humains entre eux et avec la nature est une aspiration que partage un nombre grandissant de femmes et d'hommes. Ils posent un regard critique sur un mode de développement qui, trop souvent, porte atteinte à l'environnement et relègue la majorité de l'humanité dans la pauvreté. Le développement durable est issu de cette idée que tout ne peut pas continuer comme avant, qu'il faut remédier aux insuffisances d'un modèle de développement axé sur la seule croissance économique en reconsidérant nos façons de faire compte tenu de nouvelles priorités. Il faut donc :

- **Maintenir l'intégrité de l'environnement** pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes qui entretiennent la vie;
- **Assurer l'équité sociale** pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité;
- **Viser l'efficacité économique** pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable. »

Source : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm>, en ligne le 3 février 2021

² « Dans les médias de la communication, une **chambre d'écho**, ou **chambre d'écho** médiatique, est une description métaphorique d'une situation dans laquelle l'information, les idées, ou les croyances sont amplifiées ou renforcées par la communication et la répétition dans un système défini....À l'intérieur d'une chambre d'écho médiatique, les sources ne sont généralement pas remises en question et les points de vue opposés sont censurés ou sous-représentés. », Wikipédia, en ligne le 3 février 2021

1. MARKETING

- Investir un minimum de 50% (longs métrages) et 10% (courts métrages) des budgets de placement publicitaire dans des médias locaux et hyper locaux
- Effectuer la recherche de données sur les publics cibles par des rencontres en personne (avec consentement) lors de focus groupe
- Éviter de faire des recherches sur les médias sociaux en ayant recours à la surveillance (« stalking »)

2. DROITS

- Encourager l'émission de documents de cession de droit à l'image pour toute entrevue diffusée sur les médias sociaux
- Demander systématiquement des cachets pour les Q&R et droits de diffusion en ligne

3. EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

- S'informer de l'impact environnemental des activités numériques (pollution invisible)
- Acheter des crédits carbone ou organiser une activité de plantage d'arbres pour compenser les déplacements terrestres et aériens et les envois de copies de films (par voie terrestre ou virtuelle)
- Repenser la nécessité des déplacements
- Limiter l'impression de matériel promotionnel au strict minimum
- Se référer à la politique de développement durable de Spira pour des suggestions de gestes concrets à adopter

4. ACCESSIBILITÉ

- En accord avec le plan d'équité de Spira, s'assurer que nos oeuvres sont offertes à différentes communautés afin de favoriser l'accès à la culture, par un travail de développement des publics
- En accord avec le plan d'équité de Spira, s'assurer que le catalogue de Spira représente les différentes communautés

5. SENSIBILISATION

- Informer nos membres en leur partageant ce code de conduite, afin de les sensibiliser aux différents enjeux et les inciter à adopter de bonnes pratiques
- Former l'équipe de Spira par des personnes expertes sur les sujets traités dans cette politique

Adoptée en conseil d'administration le 25 février 2021.